



FÊTE NATIONALE



Lundi 14 juillet 2025

En raison de la cérémonie pour la Fête nationale, lundi 14 juillet 2025, des perturbations de stationnement et de circulation sont à prévoir.

STATIONNEMENT

Le lundi 14 juillet 2025 :

Le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée, de 1 h jusqu'à la fin du passage du cortège :

- rue de Bagnères, dans la partie comprise entre la rue Bartayrès et la rue Saint-Pierre,
- place Marcadal,
- avenue Maréchal Foch dans la partie comprise entre la rue Anselme Lacadé et l'avenue Maréchal Juin,
- place du Champ Commun Sud, dans la partie comprise entre l'Office de Tourisme et la Banque Populaire.

Le lundi 14 juillet 2025, de 1 h jusqu'à la fin de la cérémonie au Monument aux Morts et des manifestations dans les jardins de la Mairie, le stationnement sera interdit aux véhicules autres que ceux liés à la manifestation :

- avenue Maréchal Foch, dans la partie comprise entre l'avenue Maréchal Juin et la rue Edmond Michelet,
- sur le parking de la Mairie.

Le lundi 14 juillet 2025, de 1 h et jusqu'à la fin de la cérémonie, **l'ensemble des emplacements de stationnement petite place Peyramale** seront réservés aux véhicules liés à la manifestation.

Le lundi 14 juillet 2025, de 9 h et jusqu'à la fin de la cérémonie, les véhicules du SDIS liés à la manifestation seront autorisés à stationner sur **le parvis de l'Hôtel de Ville.**



suite de l'information municipale



CIRCULATION

Le **lundi 14 juillet 2025, de 9 h 30 jusqu'à la fin de la cérémonie dans les jardins de la Mairie, la circulation sera neutralisée avenue Foch**, dans la partie comprise entre l'avenue Maréchal Juin et la rue Edmond Michelet.

Le **lundi 14 juillet 2025, de 9 h 30 jusqu'à l'arrivée du cortège dans les jardins de la mairie**, la circulation sera neutralisée sur les voies suivantes :

- rue Saint-Pierre,
- place Peyramale,
- place Marcadal,
- rue Lafitte,
- rue de la Grotte, dans la partie comprise entre la rue des Pyrénées et la place Marcadal,
- rue de Bagnères, dans la partie comprise entre la rue Bartayrès et la rue Saint-Pierre,
- rue Bartayrès,
- avenue du Maréchal Joffre,
- avenue Général Leclerc, dans la portion comprise entre la rue Anselme Lacadé et la rue Lafitte,
- place du Champ Commun Nord côté Halles, dans la portion comprise entre les édicules et la rue Lafitte,
- place du champ Commun Sud, dans la partie comprise entre l'auto-école Feu Vert et l'avenue Foch,
- place du champ Commun Sud, dans la partie comprise entre l'Office de Tourisme et la Banque Populaire,
- avenue Maréchal Foch, dans la partie comprise entre la rue Anselme Lacadé et la rue Edmond Michelet,
- avenue Maréchal Juin, dans la partie comprise entre la rue du Docteur Bouriot et l'avenue du Maréchal Foch.

La neutralisation des rues précitées est levée au fur et à mesure du passage du cortège, allant de la place Peyramale aux jardins de la Mairie.

DÉVIATIONS

Le **lundi 14 juillet 2025, de 9 h 30 jusqu'à la fin de la cérémonie**, les véhicules seront déviés ainsi qu'il suit :

- venant de la rue Baron Duprat vers la rue Basse et/ ou la rue des 4 Frères Soulas,
- venant de la rue des 4 Frères Soulas vers l'avenue Baron Maransin ou la rue de Langelle,
- venant de l'avenue Baron de Maransin vers la rue de Langelle ou la rue des 4 Frères Soulas,
- venant de la rue de la Grotte et la rue de l'Égalité vers la rue des Pyrénées, la rue du 8 mai 1945 et/ou le boulevard Roger Cazenave,
- venant de la rue des Pyrénées vers la rue de l'Égalité,
- venant de la rue du Bourg vers la chaussée du Bourg, la place du Champ Commun Sud et la rue Rouy,
- venant de l'avenue du Général Leclerc vers la rue Anselme Lacadé et l'avenue Maréchal Juin,
- venant du boulevard Roger Cazenave vers la rue du 8 mai 1945,
- venant de l'avenue Maréchal Juin vers la rue de l'Hôtel de Ville,
- venant de la rue des Rochers vers l'avenue Francis Lagardère,
- venant de l'avenue Francis Lagardère vers la rue Edmond Michelet,
- venant de la rue Edmond Michelet vers l'avenue Francis Lagardère

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes

